

Compte-rendu de l'audience du 26 septembre 2017 à la DGRH

Cette audience fait suite à une demande du SNIA-IPR qui a souhaité rencontrer Madame Le Gleut qui succède à Pierre Moya.

Notre intention est de présenter notre organisation à la cheffe du service de l'encadrement ainsi que les problématiques liées à l'exercice des missions des IA-IPR, de lui faire part des modalités de travail collaboratives qui se sont installées lors de la précédente mandature avec les services de la DGRH et de recueillir des précisions sur plusieurs thématiques.

Participants :

Pour la DGRH :

Valérie Le Gleut, cheffe du service de l'encadrement, Martine Gauthier, sous directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Pour le SNIA-IPR :

Roger Keime, secrétaire général, Alain Marie, trésorier.

En propos liminaires, Roger Keime présente le SNIA-IPR, sa situation majoritaire à la CAPN, ses valeurs réformistes partagées avec la fédération UNSA. Il met en exergue la force du réseau des délégués académiques et le rôle prépondérant qu'ils tiennent auprès des collègues en académie mais aussi près des recteurs et des secrétaires généraux.

Madame Le Gleut nous fait part de son attachement à un dialogue social de qualité et nous dit toute l'importance qu'elle accorde aux organisations syndicales ; légitimes de par leur représentativité électorale mais également de par leur connaissance du terrain qui est essentielle pour faire connaître à la DGRH la réalité de l'exercice des missions des IA-IPR en académie.

Nous avons rappelé que la circulaire du 12 décembre 2015 était le fruit d'une collaboration de la DGRH avec les organisations syndicales des inspecteurs. Elle marque une évolution claire vers les missions d'accompagnement et d'évaluation qui sont en cohérence avec la mise en œuvre du volet évaluation du PPCR des enseignants.

En ce qui concerne le PPCR, nous lui avons fait état du retour des académies sur le lent déploiement de SIAE qui va restreindre de manière forte le temps consacré à l'évaluation des professeurs pour l'année 2017-2018. Dans la plupart des académies, les entretiens d'évaluation ne pourront débuter au mieux qu'après les vacances de la Toussaint. Prenant appui sur ce dossier, nous avons rappelé que les créations de postes, en lien avec la montée en charge du PPCR, devaient s'inscrire dans une logique pluriannuelle et se poursuivre à la rentrée 2018.

Nous avons abordé le dossier relatif aux conditions de travail à partir de l'enquête conduite par le SNIA-IPR. Nous avons fait part de notre vigilance sur ce dossier en exprimant nos inquiétudes quant au nombre croissant de collègues en situation de stress au travail. Madame Le Gleut avait en responsabilité ce dossier dans sa précédente fonction au ministère des armées (notamment dans le cadre de la sécurité et la santé au travail). Elle sera particulièrement attentive aux conditions de travail des collègues et à la prévention des risques psychosociaux.

Au plan catégoriel, nous avons présenté notre plateforme revendicative arrêtée lors du congrès de Dijon. Nous avons réitéré notre opposition au corps unique et nos interrogations sur le « grand corps d'encadrement ». Sur cette thématique, Madame la cheffe de service fait observer que les métiers de l'encadrement sont divers et que les confondre semble complexe. Elle prône la mise en avant de parcours de carrière et souhaite impulser une démarche proactive permettant de promouvoir les métiers de l'encadrement.

Prenant appui sur cette notion de parcours de carrière, nous avons rappelé nos revendications sur le plan catégoriel : accès à HEB3 en fin de classe normale et à l'HEC3 en fin de hors classe. Nous avons insisté sur l'impérieuse nécessité de raccourcir à 4 ans le délai d'éligibilité pour accéder à la hors classe et à l'échelon spécial. Délai actuels (6 ans et 7 ans) qui sont particulièrement pénalisant pour fluidifier les parcours de carrière et valoriser la fonction d'IA-IPR.

À l'écoute de nos demandes relatives à des situations particulières de collègues nouvellement nommés, Madame la cheffe de service expose sa ligne de conduite axée sur le respect des décisions prises en CAPN en renforçant le dialogue avec les organisations syndicales à l'occasion de groupes de travail bilatéraux en phase préparatoire à la tenue des CAPN.

Nous avons remercié Madame Le Gleut et Madame Gauthier pour leur disponibilité et pour ce temps d'échange de près d'une heure et demie vécu comme très constructif.